

CODE
DU
TRAVAIL

la
cgt

FO
la force syndicale

U.

unef
le syndicat étudiant

jc
MOUVEMENT
JEUNES
COMMUNISTES
DE FRANCE

les Jeunes
Socialistes
FÉDÉRATION DE L'AUBE

AUBOIS-E-S TOUS CONCERNÉ-E-S

le SAMEDI 9 AVRIL à 10H PLACE de la MAIRIE de TROYES

RASSEMBLEMENT et MANIFESTATION

pour EXIGER le RETRAIT du PROJET de LOI «TRAVAIL»

Licenciement économique

Malgré toutes les rumeurs sur le sujet, le gouvernement a choisi de ne pas reculer. Les juges n'auraient plus la possibilité d'apprécier la réalité des difficultés économiques invoquées par l'entreprise. Elles pourraient licencier encore plus facilement mêmes si elles réalisent des bénéfices.

Le plafonnement des indemnités transformé en barème « indicatif ».

Ce barème incitera tout de même à une harmonisation vers le bas des montants alloués, pénalisant les salarié-s.

Des accords pour travailler plus en gagnant moins !

Les salariés refusant l'application de l'accord seraient licenciés sans pouvoir contester le motif, et ne bénéficieraient pas d'un plan de sauvegarde de l'emploi.

La surveillance médicale des salariés réduite à peau de chagrin

Les visites médicales d'embauche et les visites périodiques seraient cantonnées à certaines catégories de salariés, pour les autres les visites seraient beaucoup plus espacées qu'aujourd'hui.

Pseudo contreparties

Garanties jeunes : elles existent déjà
Pour désamorcer la mobilisation des jeunes, le premier ministre annonce la généralisation de la « garantie jeunes ». Celle-ci existe déjà au stade de l'expérimentation, dans plusieurs départements. Son élargissement à l'ensemble des départements était déjà programmé de façon progressive en dehors de la loi travail.

Toujours plus de flexibilité

Les salariés **seraient** aux 35 heures non pas par semaine, mais en moyenne sur l'année. Le texte prévoit aussi d'élargir cette possibilité jusqu'à trois années, ce qui reporte l'éventuel paiement d'heures supplémentaires à la fin de cette période